



Conditions commerciales de vente

Définition de l'annonceur : le terme annonceur désigne, dans le cadre des présentes conditions commerciales, les entreprises enregistrées au registre du commerce, les associations, les administrations, les établissements publics et para-publics faisant de la publicité pour des marques, enseignes, services ou produits, ainsi que les groupes d'annonceurs, définis comme un ensemble d'annonceurs, dont les sociétés sont contrôlées majoritairement (51 %) par une holding commune.

Remise ① Remise professionnelle

Une remise de 15 % s'applique sur le prix brut hors taxes. Cette remise sera accordée aux annonceurs ayant accrédité un mandataire professionnel auprès d'AffiGolf pour leur achat d'espace. La remise professionnelle ne peut en aucun cas porter sur les frais techniques et taxes.

Remise ② Remise pour cumul de mandats

La remise pour cumul de mandats de 4 % est appliquée au premier euro, après déduction de la remise professionnelle.

Conditions particulières

AffiGolf se réserve le droit d'accorder des conditions particulières, notamment dans les cas suivants :

- les campagnes du gouvernement ou émanant d'organismes rattachés au S.I.G.
- les campagnes correspondant à des opérations de partenariat (parrainage, mécénat, sponsoring)
- les campagnes menées par des organismes humanitaires ou caritatifs
- les campagnes correspondant à des promotions ou offres spéciales*.

* Les informations concernant les promotions et offres spéciales peuvent être obtenues sur simple appel téléphonique au siège de la société. L'ensemble de ces remises ne s'applique que dans le cadre du respect de l'ordre d'affichage par l'annonceur.